

Paris, le mercredi 13 avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les actions des banques françaises dans les quartiers

La tenue à Vaulx en Velin du troisième Comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté est l'occasion pour la Fédération bancaire française (FBF) de mettre en lumière la forte mobilisation de la profession bancaire en faveur du développement des quartiers.

Grâce à un maillage complet du territoire avec plus de 37 000 agences (soit 57 agences pour 100 000 habitants), les banques françaises sont des acteurs de proximité sur l'ensemble du territoire. Elles sont engagées depuis plusieurs années dans des politiques d'inclusion sociale, de diversité et de citoyenneté, et contribuent en particulier à l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville. La profession bancaire a déjà parrainé plus de **6 000 jeunes de ces quartiers pour les aider à trouver un emploi**.

L'engagement du secteur bancaire a été formalisé en 2013 par la signature, par plusieurs grandes banques, de la charte « Entreprises et quartiers » avec le ministère de l'égalité des territoires et du logement et le ministère délégué de la ville. Les banques apportent ainsi une contribution au développement économique, social et culturel des quartiers prioritaires. De très nombreuses initiatives concrètes ont été développées par les banques françaises.

Afin de mettre en lumière cette mobilisation de la profession, la FBF a réalisé le document « [Banque et quartiers](#) », qui illustre les principales actions que conduisent les banques françaises en faveur de :

- l'entrepreneuriat,
- l'insertion professionnelle,
- l'éducation financière et budgétaire,
- la création du lien social.

En privilégiant une approche partenariale, associant banques et acteurs institutionnels ou associatifs, la profession bancaire participe à soutenir le développement économique des quartiers et de leurs habitants.

L'engagement des banques se manifeste par l'accompagnement des jeunes tout au long de leur parcours diplômant, via notamment l'apprentissage et les contrats de professionnalisation. L'affectation des fonds de l'apprentissage, auprès d'écoles d'insertion telles que les écoles de la 2^{ème} chance, a bénéficié en 2015 à celle de Roubaix et de Marseille.

Des labels ou chartes de la diversité marquent également les actions déployées par de nombreux établissements bancaires : création de campus, d'instituts, partenariats conclus avec des écoles destinées à former des jeunes issus des quartiers...

Les collaborateurs des banques sont eux-mêmes très engagés dans la mise en oeuvre des projets dans les quartiers et contribuent à leur succès.

La FBF est elle aussi partie prenante, au travers notamment de partenariats destinés à développer l'entrepreneuriat dans les quartiers. Depuis janvier 2016, elle est devenue le partenaire des Déterminés¹. Ce partenariat permet de former de jeunes entrepreneurs des quartiers au fonctionnement bancaire, et aux solutions de financement. La FBF mobilise des banquiers volontaires en région pour tutorer des créateurs, selon leurs besoins.

Depuis 2010, elle a noué un partenariat avec France Active², un réseau de proximité qui aide les personnes en difficulté à créer leur entreprise et finance les entreprises solidaires. Mis en oeuvre dans 14 régions ou départements, ce partenariat permet aux réseaux de mieux se connaître et de travailler ensemble au profit des porteurs de projets et des créateurs d'entreprises.

Marie-Anne Barbat-Layani, directrice générale de la Fédération bancaire française, commente: *« Au-delà de leur rôle dans la vie économique du pays, les banques ont également un rôle social. Proximité, responsabilité et équité sont des valeurs défendues par les banques françaises. Elles soutiennent l'entrepreneuriat et l'insertion dans le monde économique des jeunes des quartiers. Leur présence et leur mobilisation est forte, et ne date pas d'hier. Nous avons à cœur de les faire mieux connaître. Le document « Banque et quartiers », illustre la richesse et la diversité des actions conduites par les banques pour accompagner le développement des quartiers. »*

^{1/} L'association Les Déterminés existe depuis 2015. Elle sélectionne des jeunes porteurs de projets issus de territoires prioritaires et les accompagne par une formation de 5 mois, en les mettant en relation avec des acteurs de la vie économique. La 2ème promotion depuis début 2016 accueille 20 Déterminés, après 15 pour la première en 2015. Pour 2017, l'association ambitionne plus de 60 jeunes accompagnés.

^{2/} Créé en 1988, le réseau associatif France Active accompagne d'une part les entrepreneurs sociaux qui créent ou consolident des emplois, d'autre part les personnes en diffi culté d'emploi qui souhaitent créer leur entreprise. France Active leur propose un accompagnement et des financements solidaires qui leur permettent de viabiliser leur projet et d'accéder aux circuits bancaires et financiers. Pour cela France Active s'appuie sur un réseau de 41 structures de proximité présentes dans toute la France et appelées Fonds territoriaux.

CONTACTS

Pascal HENISSE : 01 48 00 50 07- phenisse@fbf.fr

Céline CASTEX : 01 48 00 52 66 - ccastex@fbf.fr

Terence DE CRUZ : 01 48 00 50 70 - tdecruz@fbf.fr

FBFservicepresse@fbf.fr



Suivez-nous sur Twitter
[@FBFFrance](https://twitter.com/FBFFrance)